

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(82^e réunion)

tenue le mercredi 26 mars 2003

Ordre du jour tel qu'adopté :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 12 février 2003 et suites.
5. « Consulta » Zone libre échange des Amériques (ZLÉA).
6. Amendements aux Statuts et règlements du SPECS.
7. Dossier « Perfectionnement des enseignant-e-s ».
8. Mandat associé à la libération syndicale pour la Commission des études.
9. Dossier « Évaluation des enseignant-e-s ».
10. Divers.
11. Levée de l'assemblée.

Présences : 42 personnes**10. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**Résolution 82.1

Il est proposé de nommer Denis Lamoureux à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Yves Lafond

Adoptée à l'unanimité

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Aucun-e.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOURRésolution 82.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Guy Lemire

App. : Yves Lafond

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 février 2003 ET SUITESRésolution 82.3

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (81^e réunion) tenue le 12 février 2003 tel que rédigé.

Prop. : Lynda Champagne

App. : Céline Lemieux

Adoptée à l'unanimité

Suites :Point 6 - Entente de principe sur la structure salariale :

Jean Lacharité informe des conditions entourant la reconnaissance des diplômes de maîtrise aux fins de la nouvelle rémunération. Il faut aussi état des échanges en cours sur les modalités d'application du point 5 de l'entente concernant l'accès à des études de maîtrise pour les membres ayant 19 ans de scolarité et 15 ans d'expérience.

5. « CONSULTA » ZLÉA

Jean Lacharité donne de l'information sur le traité de la « ZLÉA » actuellement en négociation.

Présentation d'un vidéo sur le sujet, produit par la CSN.

Lynda Champagne informe du projet de référendum et des activités associées qui seront réalisés au Collège de Sherbrooke dans le cadre de cette opération « Consulta » ZLÉA.

Résolution 82.4

Il est proposé que l'Assemblée générale donne son accord à la tenue d'un référendum au Collège sur la Zone de libre échange des Amériques (ZLÉA) et ce, en collaboration avec l'AECS et tout autre groupe s'il le désire.

Prop. : Lynda Champagne

App. : Laurier St-Amant

Adoptée à l'unanimité

6. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SPECS

Élise Tétreault présente l'ensemble des amendements contenus dans l'avis de motion envoyé à chacun-e des membres en date du 18 mars 2003.

Proposition principale :

Résolution 82,5

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les amendements suivants aux Statuts et règlements du SPECS :

4.02 Compétence de l'Assemblée générale

- b) Ajouter à la fin : « et ses représentantes et représentants à la Commission des études et au Conseil d'administration du Collège; »
- e) Ajouter à la fin : « et de ceux de ses représentantes et représentants élus à la Commission des études et au Conseil d'administration du Collège; »
- f) Remplacer : « à la fin de l'année financière » par : « pour chaque année financière; »
- g) Ajouter à la fin : « pour chaque année financière; »

5.02 Compétence du Bureau

L'alinéa i) devient j) et mettre en i : « exercer un rôle de représentation à la Commission des études en collaboration avec les autres membres élus à cette instance par l'Assemblée générale; »

6. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SPECS (suite)

Proposition principale : (suite)

Résolution 82,5

5.07 Le secrétariat

- g) Biffer « nouveau » et ajouter à la fin de la phrase :
« qui en fait la demande et en achemine deux copies à chacun des départements lorsque des amendements y sont apportés en conformité avec les procédures prévues au chapitre 9. »

5.08 La trésorerie

- d) En concordance avec l'article 5.17, ajouter à la fin :
« par l'Assemblée générale »
g) Remplacer « à la fin de » par : « après ».

5.09 Les conseillères et les conseillers

Biffer la dernière phrase et compléter la première phrase comme suit : « et elles peuvent aussi être chargées de dossiers particuliers. »

Ajouter un deuxième paragraphe : « Notamment, l'une des fonctions de la personne élue au poste de première conseillère ou premier conseiller est d'agir comme responsable du dossier des relations du travail et comme agente ou agent de griefs. »

5.15 Compétence et fonctionnement des comités

- b) Remplacer « la présidente ou le président et la personne désignée à titre de secrétaire de chaque comité concerné » par : « un ou des membres désignés par le comité. »

5.18 Vérification des états financiers

Remplacer « Lors de sa première réunion ordinaire d'une nouvelle année financière » par : « Entre le 1er et le 30 avril de chaque année, ».

6.06 Tenue de l'élection

- c) Dans la première phrase, biffer : « mise en nomination » et remplacer « chacun des deux premiers tours » par : « chaque tour ».

9.01 Amendements aux statuts et règlements

Biffer la dernière phrase : « tel amendement... règlements. »

6. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SPECS (suite)

Proposition principale : (suite)

Résolution 82.5

9.02 Abrogation et remplacement

Biffer la dernière phrase : « Ils abrogent... par l'Assemblée générale. »

Prop. : Élise Tétreault

App. : Yves Lafond

Proposition d'amendement à l'article 5.07 g :

Résolution 82.6

Il est proposé de conserver l'article 5.07 g tel qu'il est i.e. « fait parvenir une copie des présents statuts et règlements à tout nouveau membre » et d'ajouter à la fin de cette phrase « , à tout membre qui en fait la demande et en achemine deux copies à chacun des départements lorsque des amendements y sont apportés en conformité avec les procédures prévues au chapitre 9. »

Prop. : Martin Riou

App. : Claudette Montreuil

Adoptée à l'unanimité

On prend le vote sur la principale (rés.82.5) telle qu'amendée.

Adoptée à l'unanimité

7. DOSSIER « PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANT-E-S »

Claude Tétreault informe de l'état du dossier.

Résolution 82.7

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate nos représentant-e-s au Comité de perfectionnement

- pour exiger dans les plus brefs délais une rencontre du Comité afin de procéder au remboursement des demandes de l'automne'02 de manière à respecter les échéances réclamées par l'Assemblée générale du 23 octobre 2002;

7. DOSSIER « PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANT-E-S » (suite)

Résolution 82.7 (suite)

- pour exiger du Comité de procéder à l'étude et à la mise à jour de la politique de perfectionnement 2003-2004 de manière à ce qu'elle soit distribuée à toutes et tous avant la fin de la présente année scolaire;
- pour s'assurer que la révision de la politique se fasse en tenant compte des implications de la nouvelle structure salariale des enseignant-e-s de la FNEEQ.

Prop. : Claude Tétreault

App. : Alain Chevrette

Adoptée à la majorité

8. MANDAT ASSOCIÉ À LA LIBÉRATION SYNDICALE POUR LA COMMISSION DES ÉTUDES

Pierre Plourde fait état du dossier.

En conformité avec sa résolution #19.7 du 27 octobre 1994 qui accepte de consentir, à même les ressources à l'enseignement, une libération syndicale permettant d'effectuer les travaux nécessaires (réf. information-consultation-coordination) à une représentation crédible et efficace des enseignant-e-s à la Commission des études,

Résolution 82.8

- Il est proposé que l'Assemblée générale adopte la description de tâches suivante relativement à l'utilisation de la libération de 0,4 ETC obtenue à cette fin :
- recherche documentaire pour les divers dossiers de la C.E.;
 - coordination des activités de consultation et de représentation du milieu;
 - diffusion d'information sur les travaux de la C.E. et sur les enjeux qu'ils posent;
 - animation et secrétariat des réunions de l'équipe professorale siégeant à la C.E.;
 - participation au Comité de coordination de la C.E. ayant pour tâche la préparation des réunions et la planification des travaux de la Commission.

Prop. : Pierre Plourde

App. : Alain Chevrette

Adoptée à l'unanimité

9. DOSSIER « ÉVALUATION DES ENSEIGNANT-E-S »

Jean Lacharité rappelle les faits à ce sujet. Lynda Champagne rend compte de la position syndicale dans ce dossier.

Résolution 82.9

Il est proposé que

- l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif pour participer à des travaux exploratoires, dans le cadre d'un comité bipartite, avec pour objectif de s'assurer que les nouvelles et nouveaux membres enseignant-e-s disposent des mesures d'accueil, d'intégration et d'assistance professionnelle nécessaires afin de pouvoir répondre adéquatement aux exigences de la tâche et maintenir par conséquent, leur priorité d'emploi;
- l'Assemblée générale soit consultée sur tout projet de politique qui pourrait prendre forme dans le contexte de ces travaux.

Prop. : Lynda Champagne

App. : Jean-Pierre Landry

Adoptée à l'unanimité

10. DIVERS

Aucun.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jean Lacharité à 19 h 30.

Jean Lacharité, président par intérim

Élise Tétreault, secrétaire